

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|   |                             |   |  |
|---|-----------------------------|---|--|
| Nom de l'exploitant<br>LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.         | Numéro de permis<br>1158016 | Date d'inspection<br>Le 16 janvier 2019             |  |
| Nom de l'établissement<br>Les Mini-Michis                                 |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 622-7870               |  |
| Adresse<br>300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1                      |                             |   |  |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Linda Losier |                             | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |  |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives  | Règlement    | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|--------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement. | 24(1)(c)(iv) | 25 janv. 2019                  |                                     |
| Commentaires : Refaire nouvelle déclaration à signer. Mettre au dossier de l'employée.  |              |                                |                                     |
| 25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.  | 25(e)        | 25 janv. 2019                  |                                     |
| Commentaires : Reçu coordonné du mentor et inspecteur.  |              |                                |                                     |
| 25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : f) les noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration, s'il y a lieu.   | 25(f)        | 25 janv. 2019                  |                                     |
| Commentaires : À ajouter avec les noms.   |              |                                |                                     |

|  |
|--|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio bon lors de la visite.</p> <p>Le nom de l'administrateur et membre du conseil d'administration est affiché, mais sans les numéros de téléphone.</p> <p>Allergie mortelle est affiché. Surface pour changement de couche en plastique rigide.</p> <p>Activités planifiées.</p> <p>DS, VCJPV et RCR à jour pour tout le personnel.</p> |
|--|

original signé par \_\_\_\_\_

Le 16 janvier 2019 \_\_\_\_\_

Linda Losier

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 janvier 2019

Date